

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le lundi dix-neuf décembre, Le Conseil communautaire s'est réuni à 19H au siège de la communauté de communes à Merlevenez, sous la présidence de M. Jacques LE LUDEC.

Convocations envoyées le 12-12-2016

Compte-rendu affiché le 20-12-2016

Kervignac	LE LUDEC	Jacques	présent
	LE FLOCH	Elodie	présente
	LE VAGUERESSE	Serge	présent
	ROBIC-GUILLEVIN	Christelle	présente
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à E. LE FLOCH
	NOEL-WILLIOT	Martine	présente
	OLLIER	Sébastien	absent
	ALLANIC-LE MORLEC	Emmanuelle	A donné pouvoir à M. WILLIOT
	GREGORI	Laurent	présent
Merlevenez	CORLAY	Jean-Michel	présent
	PARE	Martine	présente
	JAFFRE	Claude	A donné pouvoir à J. M. CORLAY
	LE BRAS	Christine	présente
Nostang	GOURDEN	Jean-Pierre	présent
	TANCREZ	Sandrine	A donné pouvoir à J.P. GOURDEN
Sainte-Hélène	LE FUR	Pierric	présent
	DANEL	Hélène	présente
Plouhinec	LE FORMAL	Adrien	présent
	LE QUER	Marie-Christine	présente
	SEVELLEC	Loïc	présent
	LEANNEC	Armande	présente
	LE BORGNE	Jean-Joseph	présent
	LE CHAT	Sophie	absente
	TALLEC	Stéphanie	présente

Présents : 18

Votants : 22

1. Approbation du conseil communautaire du 6 octobre et du 29 novembre 2016

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Monsieur Le Président met aux voix les comptes rendus des réunions du conseil communautaire du 6 octobre et du 29 novembre 2016.

Après délibération, Les comptes rendus du conseil communautaire sont adoptés à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient

Un projet de charte de l'agriculture et de l'alimentation a été préparé à l'échelle du Pays de Lorient par Lorient Agglomération, la Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan, la Chambre d'agriculture du Morbihan, le Groupement des Agriculteurs Biologiques 56 et le Conseil de développement.

A ce stade, le texte du projet de charte présente les orientations stratégiques retenues : un extrait du texte est à la suite.

Un plan d'action associé est en cours d'élaboration. De manière à travailler ce plan d'action, il est proposé aux conseillers communautaires de constituer un groupe de travail. Ce groupe de travail présentera en février les priorités et les capacités d'action à l'échelle de la CCBBO.

Une première remarque sur le premier projet de plan d'action est le manque de visibilité de la filière conchylicole, de même, le travail du syndicat mixte de la Ria d'Étel n'est pas présenté.

Le texte intégral de la Charte, ainsi que le projet de plan d'action, a été transmis par mail avec les comptes rendus des conseils communautaires précédents.

Extrait de la Charte :

L'agriculture et les espaces agricoles sont des ressources stratégiques du Pays de Lorient, complémentaires à sa maritimité et contribuent fortement à son attractivité et à sa personnalité. Activité économique d'intérêt général, l'agriculture participe au travers des hommes et des femmes qui la composent à répondre au développement durable, création d'emplois, préservation de l'environnement et des paysages, alimentation et lien social. Pour autant, les espaces agricoles sont les premiers à disparaître au profit de l'étalement urbain. L'agriculture, l'alimentation, la transition énergétique et environnementale sont aujourd'hui devenues des thèmes récurrents du débat de société. Ils nécessitent de faire participer l'ensemble des acteurs aux choix territoriaux.

En outre, les signataires ont souhaité que la stratégie agricole et alimentaire du Pays de Lorient soit en pleine cohérence avec le projet de territoire du SCOT et les autres politiques publiques.

Une charte élaborée avec les acteurs socio-économiques du territoire

12 mois ont été mis à profit par les collectivités, les représentants de la profession agricole, les autres acteurs économiques, le conseil de développement et les associations pour co-construire la Charte en collaboration avec le réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération, Terres en villes.

Enquêtes de terrain, comités de pilotage, ateliers d'acteurs, participation citoyenne ont été les moments forts de cette co-construction qui a permis d'élaborer une vision commune de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation.

Les orientations de la charte de l'agriculture et de l'alimentation

Cette Charte est un document d'orientations politiques et stratégiques. Elle est composée d'un document de référence qui engage ses signataires dans la prise de décision. Elle se décline dans un programme d'actions à court et moyen terme : Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Toutes nouvelles actions répondant aux objectifs de la charte pourront par la suite être intégrées au programme qui sera actualisé. Elle sera régulièrement évaluée.

Cette nouvelle charte souhaite s'inscrire dans une logique de progrès et d'engagement pour le développement économique, l'amélioration de l'environnement et de la santé des habitants.

Elle s'appuie sur une répartition équitable de la valeur ajoutée entre tous les acteurs, du producteur au consommateur et une meilleure préservation des espaces agricoles.

Elle vise notamment à accroître significativement l'approvisionnement des habitants du territoire en produits locaux et notamment biologiques.

Dans une logique de qualité territoriale, elle privilégiera la « couleur pays de Lorient » dans sa dimension terre-mer en complémentarité des autres territoires bretons.

Quatre grands Défis :

Défi 1 - Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi

Les hommes, leurs savoirs faire et leurs collectifs, les espaces agricoles, les bâtiments d'exploitations, les cheptels et cultures forment les ressources agricoles du Pays de Lorient. La périurbanisation et les crises économiques fragilisent périodiquement ces ressources que la Charte entend protéger, conforter et aider à se renouveler.

Enjeu stratégique 1.1 - Favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération d'agriculteurs via la formation, l'installation et la transmission

Enjeu stratégique 1.2 – Assurer la protection des espaces agricoles dans les différents documents de planification (SCOT, PLU), à leurs échelles respectives

Enjeu stratégique 1.3 - Valoriser en concertation les outils de production agricole : terres et équipements

Défi 2 – Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé

La charte entend développer une alimentation de qualité dont la responsabilité incombe à tous les acteurs de la chaîne alimentaire du producteur jusqu'au consommateur. De nombreuses initiatives citoyennes témoignent d'une volonté des consommateurs de devenir acteurs de leur alimentation. L'ambition est aussi de conforter l'économie agricole.

La Charte entend contribuer à construire un système alimentaire vertueux pour le plus grand bénéfice des habitants, des acteurs économiques et du territoire.

Elle vise à plus d'équité dans la répartition de la valeur ajoutée et l'accessibilité sociale et ambitionne d'être plus bénéfique pour l'environnement (eau, carbone, énergie...).

Pour se faire elle passe par :

_ l'éducation du consommateur (production, saisonnalité, cuisine, gaspillage alimentaire...) et la sensibilisation à l'impact de l'alimentation sur la santé.

_ la relocalisation de l'alimentation en s'appuyant sur toutes les agricultures (filiales longues, courtes, bio, conventionnel...) et les savoir-faire afin de nourrir la population, approvisionner les professionnels de l'alimentation et des IAA en produits agricoles locaux, ainsi que la restauration collective et la distribution.

Enjeu stratégique 2.1 - Organiser et gouverner la filière alimentaire locale terre et mer

Enjeu stratégique 2.2 – Développer l'agriculture de proximité

Enjeu stratégique 2.3 – Développer la commande publique en produits locaux de qualité et notamment biologiques.

Enjeu stratégique 2.4 - Définir une stratégie d'organisation et d'équipement logistique

Enjeu stratégique 2.5 – Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation et de leur santé

Défi 3 – Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition

Le territoire du Pays de Lorient possède une grande diversité d'espaces, maritimes, terrestres, insulaires, littoraux, ruraux, urbains et périurbains. Il révèle une composition originale, riche et fragile. Il recèle ainsi de nombreuses opportunités, de nombreuses ressources à préserver et à mettre en valeur. Patrimoines, paysages, biodiversité, eau, savoirs faire agricoles et culinaires, créations et innovations sont au cœur de la démarche de qualité territoriale. La Charte entend conforter cette stratégie de différenciation en donnant sa couleur Pays de Lorient à la politique agricole et alimentaire locale en cohérence avec les autres politiques publiques des territoires voisins et plus largement de la région Bretagne.

Enjeu stratégique 3.1 - Contribuer activement à révéler la qualité territoriale du Pays de Lorient

Enjeu stratégique 3.2 - Aider à l'évolution des pratiques agricoles et des filières de production en cohérence avec les politiques de bassin versant

Enjeu stratégique 3.3 – Développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer

Enjeu stratégique 3.4 – Connecter territoire et agriculture, connecter rural, périurbain et urbain en cohérence avec les territoires voisins et les dynamiques régionales.

Défi 4- Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la charte

La mise en œuvre du Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation, se fera en priorité par des actions portées par une diversité de porteurs de projets prêts à enclencher leurs initiatives.

L'animation vise à la coordination de l'ensemble des partenaires, le suivi du dispositif charte, la mise en œuvre des actions. Elle est assurée par les organismes pilotes qui se doteront de moyens adaptés. Elle s'appuiera aussi sur la mobilisation des structures de développement et associations afin qu'elles puissent mener des missions répondant aux objectifs de la charte de l'agriculture et de l'alimentation. Le financement des actions sera recherché dans le cadre du programme Leader, auprès des collectivités territoriales et de tout autre dispositif de financement.

Enjeu stratégique 4.1 Animer la charte

Enjeu stratégique 4.2 Communiquer sur la charte de l'agriculture et de l'alimentation

Enjeu stratégique 4.3 Evaluer la mise en œuvre des actions et leur impact

Le comité des signataires se réunira au minimum deux fois par an, il pilotera la mise en œuvre de la Charte et son Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le comité technique composé des techniciens des organismes pilotes préparera son travail. Ces comités seront, au besoin, ouverts à autres partenaires, les Syndicats de SAGE, et de bassins versants, les structures de développement, associations, l'office de tourisme, les services de l'Etat, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau.....

La communication

Chaque signataire s'engage à mettre en œuvre pour ce qui le concerne le plan de communication de la Charte conformément aux engagements du Plan et de la convention partenariale entre les collectivités et les signataires.

Chaque année, un Forum périodique pourra réunir les agriculteurs, les acteurs de l'alimentation et les collectivités pour dresser le bilan de l'application de la Charte, faire le point sur la consommation des espaces agricoles et traiter un thème stratégique prioritaire.

Evaluation

Les signataires ont choisi une auto-évaluation simple de la mise en œuvre de la Charte et de l'application du Programme Local de l'Agriculture et de l'Alimentation en définissant des indicateurs quantitatifs simples et en organisant une évaluation qualitative contradictoire entre signataires tous les deux ans. Cette évaluation pourra s'appuyer sur les outils d'observation de l'agence d'urbanisme et de développement du Pays de Lorient.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire décident de :

_ **CONSTITUER UN GROUPE DE TRAVAIL** qui se réunira en janvier pour travailler le plan d'action associé à la Charte : Laurent GREGORI, Marie-Christine LE QUER, Elodie LE FLOCH, Armande LEANNEC, Jean-Pierre GOURDEN, Martine PARE, Pierric LE FUR, Jacques LE LUDEC.

_ **PREVOIR** le vote de la charte et de son plan d'action pour le mois de mars.

3. Mise en conformité des statuts de la Communauté de communes suite à la Loi Notre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5214-16, L. 5216-5 et L. 5211-17 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'article 68-I de la loi NOTRE du 7 août 2015 impose aux établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) existants à la date de publication de la présente loi de mettre en conformité leurs statuts avec les dispositions de la loi relatives aux compétences.

Cette mise en conformité repose sur les points suivants :

_ **Reclassement des compétences** : certaines compétences étaient jusque-là optionnelles ou facultatives et deviennent obligatoires ;

_ **Ajout de compétences** : d'autres compétences obligatoires ou optionnelles ont été créées par la loi ;

_ **Libellé des compétences** : les statuts doivent reprendre, en ce qui concerne les compétences obligatoires et optionnelles, le libellé exact des compétences de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes découlant de l'arrêté préfectoral en date du 21 août 2015 portant modification des statuts de la CCBBO,

Compte-tenu des spécificités de la CCBBO, communauté de communes à fiscalité additionnelle, avec des zones d'activités très dynamiques,

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire décident :

- _ **REUNIR UNE COMMISSION AD HOC** du conseil communautaire pour travailler sur les transferts de compétence et la modification des statuts (réunion le 7 février 2016),
- _ **DEMANDER AUX SERVICES D'ETAT** de l'aide pour la mise en œuvre, notamment fiscale et financière,
- _ **AUTORISER** Monsieur le Président à lancer une consultation auprès d'un cabinet d'étude spécialisé pour le transfert patrimonial et financier des zones d'activités,
- _ **PREPARER** la délibération de modification des statuts pour le premier semestre 2017.

4. Marché « Location de bacs, collecte, transport et traitement des déchets diffus spécifiques »

Lors de l'appel d'offre « gestion du bas de quai de la déchèterie », il n'y a eu aucune réponse pour le lot N°6 « Location de bacs, collecte, transport et traitement des déchets diffus spécifiques ».

Ce lot a été déclaré infructueux et une nouvelle consultation a eu lieu fin novembre.

Les membres de la commission d'appel se sont réunis le 14 décembre 2016. La CAO décide de suivre l'analyse des offres et de retenir la proposition de TRIADIS.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire décident :

- _ **d'attribuer le lot n° 6 à l'entreprise TRIADIS pour un montant annuel de 11 095€ HT et d'autoriser le Président à signer les pièces du marché.**

5. COVED – convention d'occupation temporaire du domaine

La société COVED exploite actuellement un contrat de collecte sur le territoire de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan dans le cadre d'un marché conclu entre la CC Blavet Bellevue Océan et COVED le 1er avril 2016 pour une durée de 6 ans.

En application d'une convention de mise à disposition conclue lors du précédent marché entre la CC Blavet Bellevue Océan et la société COVED, cette dernière est autorisée à occuper une parcelle appartenant à la CC Blavet Bellevue Océan pour le stationnement des véhicules de collecte.

La société COVED a sollicité l'autorisation de continuer à occuper ce terrain, dans le cadre du contrat de collecte démarré le 1er avril 2016 et ceci jusqu'au 31 décembre 2016.

Une redevance incluant les charges pour les fluides (eau, assainissement, électricité) est établie à 1 500 euros par an.

Tant que les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Merlevenez ne sont pas démarrés, la COVED sollicite la CCBBO afin de pouvoir continuer à occuper ce terrain.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire décident :

- **D'AUTORISER LE PRESIDENT** à signer la convention d'occupation temporaire du domaine avec la société COVED jusqu'au démarrage des travaux sur le site de la déchèterie.

6. Prolongation prestation de collecte des cartons et papiers de bureau

Le marché, notifié le 9 janvier 2014 avec la Feuille d'Erable, a pour objet la réalisation des prestations suivantes :

- Collecte des cartons professionnels,
- Collecte des papiers de bureaux.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2016. La CCBBO a sollicité la Feuille d'Erable pour une prolongation du marché en cours pour une durée de 6 mois.

La Feuille d'Erable a accepté l'avenant de prolongation de 6 mois du marché, soit jusqu'au 30 juin 2017. Toutes les clauses et conditions du marché initial restent inchangées.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire décident :

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant,
- **D'AUTORISER** le Président à lancer une nouvelle consultation.

7. Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif

Depuis février 2016, CONCEPT ENVIRONNEMENT a la mission de maîtrise d'œuvre en matière d'assainissement non collectif. La prestation concerne l'assistance au suivi des travaux d'assainissement non collectif.

Sur l'année 2016, la mission de maîtrise d'œuvre est réalisée selon l'organisation suivante :

_ VISA, piquetage, préparation des bons de commande et des Ordres de Service, modification des plans d'exécution, procès-verbal de piquetage, direction des prestations de l'huissier.

_ DET : (Direction d'Exécution des Travaux) : Visites régulières ou inopinées des chantiers en cours et règlement des problèmes mineurs courants.

_ AOR (Assistance aux Opération de Réception) : Réception technique sur site, vérification contradictoire des quantités réalisées, rédaction du Détail des Quantités Réalisées (D.Q.R), d'un procès-verbal de réception, levée des réserves, contrôle des factures des entreprises et des plans de récolement, D.G.D,...

A compter de l'année 2017, il est proposé que la phase 2 – Direction d'Exécution des Travaux – soit réalisée en interne.

La proposition de CONCEPT ENVIRONNEMENT est alors de :

VISA (piquetages) :	160 € HT	
AOR (réception) :	90 € HT	
TOTAL :		250 € HT
TVA sur encaissements 10 % :		25 €
TOTAL TTC par installation :	275 euros TTC	

CONCEPT ENVIRONNEMENT propose également un tarif pour les levées de réserves éventuelles. Le prix unitaire de la contre-visite avec procès-verbal de levée de réserves serait de 50 € HT.

Ces montants entrent dans la dépense subventionnable par l'Agence de l'Eau au titre de l'opération de travaux.

Le bureau communautaire, réuni le lundi 12 décembre 2016, a retenu cette proposition.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire décident :

- **D'AUTORISER LE PRESIDENT** à signer la proposition technique et financière correspondante.

8. Eau – Assainissement : prise de compétence

Il est rappelé que la loi NOTRe prévoit le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à l'intercommunalité aux échéances ci-dessous :

Pour les communautés de communes, la compétence « eau » demeure facultative jusqu'au 1^{er} janvier 2018, puis deviendra optionnelle entre 2018 et 2020.

La compétence « assainissement », pour sa part, reste optionnelle jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

	1 ^{er} janvier 2017 <i>(pour les EPCI issus de fusion)</i>	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2020
Compétences obligatoires		<ul style="list-style-type: none">o Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	<ul style="list-style-type: none">o Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondationso Eauo Assainissement collectif et non collectif
Compétences optionnelles	<ul style="list-style-type: none">o Eauo Assainissement collectif et non collectif	<ul style="list-style-type: none">o Eauo Assainissement collectif et non collectif	

Afin de préparer ces transferts de compétences, le bureau communautaire a décidé de lancer une étude pour la réalisation d'un état des lieux des services eau et assainissement sur l'ensemble du territoire de la CCBBO, ainsi qu'une structuration de la maîtrise d'ouvrage pour ces services.

Cette étude doit permettre d'évaluer :

- les conséquences techniques, financières et juridiques,
- l'impact sur le prix du service,
- les perspectives budgétaires,
- les conséquences sur les ressources humaines,

et proposer un calendrier détaillé de mise en œuvre.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire décident de :

- **LANCER L'ETUDE** Diagnostic et scénario de structuration de la maîtrise d'ouvrage des compétences eau et assainissement,
- **SOLLICITER** l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette étude,
- **SIGNER** tous les documents se rapportant à ce dossier.

9. Déchèterie

Monsieur le Président rappelle que les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Merlevenez seront engagés d'ici fin 2017.

Les travaux envisagés ont été présentés à la commission Environnement le 17 novembre 2016.

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à déposer le permis de construire de ces travaux et réaliser les demandes administratives.

Le plan d'organisation a été transmis par mail aux conseillers

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire décident :

- **D'AUTORISER LE PRESIDENT** à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de réhabilitation de la déchèterie, sise ZA de Bellevue à Merlevenez, ainsi que toute autre demande d'urbanisme pour ce projet,
- **D'AUTORISER LE PRESIDENT** à déposer une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement auprès de la DREAL du Morbihan,
- **D'AUTORISER LE PRESIDENT** à signer tous actes et tous courriers afférents à cette affaire.

10. Questions diverses